

## LES MINEURS DÉLINQUANTS

Jean-Luc Einaudi

Fayard, 1995, (308 P., 130 F)

Jean-Luc Einaudi est éducateur à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Mais l'ouvrage qu'il nous propose ici est moins celui d'un travailleur social nous livrant son expérience et ses réflexions d'acteur de terrain, que celui d'un enquêteur proposant un véritable état des lieux. Le style est très journalistique, le fond très bien documenté. Manque peut-être ce ciment et ce fil d'Ariane dont l'absence donne un peu l'impression d'un catalogue et d'une extériorité au sujet traité (alors même que l'auteur est très proche de la réalité qu'il décrit). Mais après tout, le titre n'est pas "ma vie avec les adolescents hors-la-loi" mais bien "les mineurs délinquants" ! Alors...

Le livre se présente sous la forme de flash donnant un éclairage sur les multiples facettes du problème de la délinquance.

En tout premier lieu se trouve radiographiée la vie de banlieue et son économie souterraine qui permet au petit dealer de H de se faire deux ou trois mille francs ... par jour. Qu'il est difficile, dans ces conditions, de travailler à l'insertion au travers de stages rémunérés quatre mille francs... par mois ! Un tel trafic peu pourchassé par la Justice et la police, constitue en même temps le seul moyen de survie pour des familles frappées de plein fouet par l'exclusion et la misère. La banlieue, ce n'est pas que cela. Pourtant les médias n'en parlent qu'à l'occasion des émeutes et des faits divers. Des actions positives se mènent pourtant avec succès parfois, sur l'initiative d'acteurs issus de ces quartiers ou y travaillant. A l'image de ce collègue de la cité des Francs Moisis qui a réussi à faire reculer quelque peu le règne du non-droit. Jean-Luc Einaudi donne longuement la parole à son Principal qui s'est battu six années durant pour préserver l'éminente mission de socialisation de son établissement.

Deuxième coup de projecteur de l'ouvrage : celui consacré à la justice des mineurs. Les différents intervenants et étapes de la procédure sont ainsi visités : le dépôt, le parquet, les éducateurs, le juge des Enfants dans ses audiences de cabinet comme dans les séances du Tribunal des Enfants...



Puis, c'est au tour de la prison d'être auctuée. Ces garçons incarcérés pour homicide volontaire, pour attaque à main armée ou cambriolage se retrouvent mêlés à des "clandestins" (jeunes immigrés sans papiers) ou des adolescents incarcérés pour infraction à la législation des stupéfiants.

Jean-Luc Einaudi a choisi enfin de présenter sept situations individuelles qu'il place pour nous sous le microscope : histoire familiale, destinée tragique, passages à l'acte, placements successifs. L'incarcération devient alors l'aboutissement d'échecs répétés.

Face à de tels constats, que reste-t-il à faire, s'interroge l'auteur ? En tout cas, certainement pas rouvrir des centres fermés, comme le préconisent certains de nos gouvernants depuis quelques années. La prévention reste plus que jamais d'actualité. Si les financements se font de plus en plus difficiles, il est évident que les fonds consacrés à la répression sont eux faciles à réunir. Il est vrai que dans ce dernier cas, le résultat est bien plus palpable et mesurable dans l'immédiat. Alors que le temps qui est, lui, le premier allié de l'action éducative, n'est pas électoralement très vendeur.

Jacques Tremintin

## DE LA DETTE AU DON

La réparation pénale à l'égard des mineurs

Sous la direction de Maryse Vaillant

ESF, 1994, (238 p., 170 F)

La recherche active de solutions alternatives à l'incarcération date des années 70 aux Etats-Unis. En Europe et notamment en France, c'est avec la décennie 80 que vont se dérouler les premières expériences avec notamment l'instauration des Travaux d'Intérêt Général. Maryse Vaillant, chargée d'études au centre de recherche de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, a consacré, en 1994, un ouvrage sur le thème de la réparation pénale. Le livre regroupe de nombreuses contributions d'auteurs d'horizons divers qui vont de l'université aux psychana-

lystes en passant par des éducateurs et des magistrats. Plus que d'une description des dispositifs existants, il est question ici de l'approche philosophique (au sens large du terme) de la réparation.

Le constat de base est bien le suivant : la justice pénale ne satisfait ni la victime ni le condamné ni la société... et ce, d'autant plus quand il s'agit de mineurs délinquants. En s'adressant plus à la personne qu'à son acte, l'ordonnance de 1945 a apporté une pierre supplémentaire au cadre de la loi (qui se limitait jusqu'alors à la seule sanction) : l'éducation (on sait que l'acte antisocial de l'adolescent possède un caractère éminemment transitoire). Mais une troisième étape manquait à l'édifice : c'est celle de la réparation. Ce qui fonde le rapport social, c'est bien la relation de partenariat qui relie les citoyens entre eux. L'infraction nie, agresse et détruit l'autre. Réparer va dès lors consister à établir une conciliation afin de rétablir le principe de réciprocité. Ce n'est pas du dédommagement, car la justice rétributive se contente de faire acquitter une créance. Non, ce dont il s'agit, c'est bien que le jeune prouve aux autres et à lui-même qu'il est capable de réintégrer le lien social. L'échange de sentiments et d'émotions entre la victime et le coupable, en aboutissant à une reconnaissance de l'un par l'autre, permettra le rétablissement de chacun dans sa position. L'investissement d'une telle procédure par le mineur dépendra de son degré de culpabilité. En cas de pathologie narcissique, seule l'humiliation et la honte émergeront, rendant alors inefficace le but recherché. L'accompagnement du jeune apparaît dès lors, comme un facteur déterminant dans la réussite du processus. Le rôle de l'éducateur est central dans l'étayage relationnel de l'adolescent qui, grâce à la confiance et à l'identification positive qu'il établit à l'égard de cet adulte, peut trouver suffisamment de bienveillance en lui pour entrer dans une compréhension effective de sa victime. Même si le professionnel travaille à se rendre inutile, en attendant, son rôle consiste à soutenir et favoriser la transition à un état qui permette la transformation des désirs pulsionnels en rapports socialisés. Maryse Vaillant consacre de longues pages à étudier les mécanismes qui amènent les personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse à s'identifier aux jeunes délinquants, dans un désir de les réparer en les considérant avant tout comme des victimes, soit à considérer leur travail d'un point de vue bien plus juridique. J.T.